

Association Laneuvelle Patrimoine  
49 Rue de l'Orme 52400 Laneuvelle  
mail : laneuvelle.patrimoine@laposte.net



## **Compte rendu de l'Assemblée Générale ordinaire du 12 Juillet 2014**

L'Assemblée Générale de l'association Laneuvelle-Patrimoine s'est tenue samedi 12 juillet 2014 dans la salle de la mairie de Lanenvelle, à 10h.

Présents : M le Maire, le Conseil d'Administration, et 10 personnes.

4 personnes excusées, 10 pouvoirs.

Ordre du jour :

1. Rapport moral ;
2. Rapport financier ;
3. Le point sur les actions en cours ;
4. Question diverses.

### **1 Rapport moral**

- la dernière AG (la première) date du 2 novembre.

#### **Vie administrative :**

- Nous avons fait démarrer l'association notamment par l'ouverture d'un compte bancaire (Crédit Agricole) complété par un compte livret et nous avons contracté une assurance(MAIF). L'association compte 74 adhérents.
- Le CA s'est réuni 2 fois depuis la dernière AG ( 1<sup>er</sup> mars et 5 avril)
- Nous avons pris les renseignements sur les possibilités de réduction d'impôts pour les donateurs : pour les contribuables français le passage par les services de la Fondation du Patrimoine (FdP)est incontournable car sinon il faut être reconnu *d'intérêt général*. C'est un statut très contraignant que nous ne pouvons pas envisager à ce stade. Pour les contribuables hollandais il y a 2 possibilités : le « Trans Giving Europe » en passant par Fondation de France via la FdP : il y a des prélèvements de l'ordre de 8% sur les dons. L'autre possibilité est de traiter directement avec le fisc hollandais (statut ANBI), ce que nous allons faire (AG Extraordinaire) : les dons de contribuables hollandais seront à verser directement à LP. On a demandé à la FdP s'il y avait un intérêt à ce que nous placions ces dons sur le compte FdP : pas encore de réponse.
- Réunion d'information le 1<sup>er</sup> mars avec M. Bertrand de la FdP où nous avons eu quelques informations : avantages de la protection administrative, le principe d'une campagne de mécénat, avantage / inconvénients d'une protection pour les restaurations et pour le village, ce que peut apporter la FdP.

- Le débat sur une éventuelle inscription au titre des Monuments Historiques a bien avancé : nous voulons avoir connaissance aussi précise que possible des contraintes qui découleraient d'une inscription : c'est le rapport de l'Architecte des Bâtiments de France (visite du 5 mai) qui nous donnera l'essentiel de ces informations, notamment pour la définition du périmètre de protection (PP).
- En cas de non inscription le Conseil Général 52 (CG) prévoit une aide pour des restaurations dans des conditions très précises auxquelles nous sommes éligibles. L'aide se monte à 30% du montant des travaux (il y a une enveloppe annuelle 40.000€) + 15 à 20% pour la commune dans la mesure où elle est commanditaire (info FdP). Dans le cas d'une inscription il y a des aides équivalentes en ajoutant les subventions de le DRAC (10 à 20%) et de la FdP (jusqu'à 20%), de plus les 15 à 20% du CG pour la commune sont possibles. Tout ceci risque être infléchi par la situation actuelle des finances publiques et de la réforme territoriale annoncée.

### **Vie de l'association :**

- L'assainissement du site : le déboisement et la révision de la toiture. L'ABF a été plutôt convaincu par cette prise en main. Il reste du travail à faire pour achever le nettoyage, ce sera fait prochainement (appel à volontaires).
- Le nettoyage de l'église : elle a émerveillé l'abbé Loïc lors de son dernier passage à Laneuveville : nettoyage général + les statues, pose d'une porte grillagée pour permettre l'aération en évitant la visite des oiseaux, mise à niveau du seuil de porte, restauration complète du chemin de croix (toiles et cadres). C'est un travail magnifique.
- La conception, réalisation et vente d'un calendrier : cette opération a été une réussite complète qui a rapporté plus de 300€ (inscrits au titre de don dans la comptabilité).
- Le devis de restauration des peintures de la chapelle de M. Brigand : fixer les peintures environ 10.000€ (c'est assez urgent) et restauration complète : + 8000€. Un autre restaurateur devrait venir et proposer un devis. La statue mériterait d'être fixée rapidement aussi pour stopper sa dégradation (nous n'avons pas avancé sur ce point).
- Il y aura une manifestation importante à l'occasion du 160<sup>e</sup> anniversaire du vœu, le 24 août prochain avec la présence de Mgr de Metz-Noblat, évêque de Langres : messe le matin à 10h30, hébergement des participants (buffet et buvette), procession à la chapelle à 15h. Le projet avance bien mais on aura besoin de la mobilisation de tous.
- Des contacts fructueux ont été pris avec les principaux acteurs culturels locaux et avec quelques médias qui ont mis en valeur notre patrimoine et notre action débutante dans leur publication. Des contacts ont aussi été pris avec les personnes engagées dans la défense du patrimoine, leur expérience et leurs conseils nous sont très précieux.
- Une exposition sera ouverte du 15 au 17 puis du 22 au 24 août sur l'histoire (les histoires : le vœu, la guerre de 70, les fêtes de la chapelle). Cette exposition est la présentation d'un travail recherche très approfondi et passionné notamment de notre secrétaire...
- Un stand sera tenu à la brocante (20 juillet) où pourront être vendus au profit de l'association des objets déposés par les villageois à cette fin.
- le 1<sup>er</sup> mai des randonneurs ont fait étape à la chapelle : ils ont témoigné de leur intérêt et de leur étonnement.

### Les prochaines actions :

- finaliser la reconnaissance ANBI.
- monter un site internet (exigé pour ANBI).
- achever la prise de décision sur l'inscription au titre des Monuments Historiques et monter le dossier FdP.
- démarcher des mécènes potentiels.
- poursuivre la remise en état de l'église.
- poursuivre les recherches historiques, notamment la guerre de 1870.

**Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.**

### 2 Rapport financier

Le rapport financier soumis aux personnes présentes et approuvé par vote à l'unanimité est le suivant :

Recettes :

|                       |             |
|-----------------------|-------------|
| Cotisations           | 370         |
| <u>Dons</u>           | <u>715</u>  |
| <b>Total recettes</b> | <b>1085</b> |

Dépenses

|                             |              |
|-----------------------------|--------------|
| Fonctionnement              | 29.95        |
| Assurance                   | 88.71        |
| Factures                    | 59.80        |
| Abonnements                 | 34.00        |
| <u>Création Association</u> | <u>44.00</u> |

|                       |               |                                 |
|-----------------------|---------------|---------------------------------|
| <b>Total dépenses</b> | <b>256.46</b> | <b>Bilan positif de 828.54€</b> |
|-----------------------|---------------|---------------------------------|

### 3 Actions en cours

L'accent est mis pour le moment sur

-la brocante le 20 juillet : faire passer l'info autour de soi pour porter les lots à vendre à Mireille Rederstorff

-le pèlerinage (24 août) : réunion avec la paroisse le mardi 22 juillet à 20h30 salle de la Mairie (faire circuler l'information) pour l'organisation de la liturgie.

-un appel aux bonnes volontés pour l'organisation du repas doit être organisé prochainement. Envisager une réunion ou autre pour la mise au point des actions.

-le nettoyage du site de la chapelle : là aussi un appel aux bonnes volontés doit se faire dès que les tas de bois seront débarrassés.

**Information par M le Maire** : le rapport de l'Architecte des Bâtiments de France, arrivé hier, dresse un état sanitaire de la chapelle très détaillé et impliquant des travaux raisonnables, mais assez urgents. Par contre il ne donne aucun détail sur le périmètre à envisager en cas de demande d'inscription.

# Assemblée générale extraordinaire

en vue de la modification d'un article des statuts.

Cette modification est exigée par l'administration fiscale des Pays Bas afin de permettre aux ressortissants de ce pays de bénéficier, sous certaines conditions, de déductions fiscales pour les dons faits au profit de notre association (dispositif ANBI). Il s'agit de modifier l'article 15 des statuts :

Version actuelle :

## **Article 15 : dissolution**

En cas de dissolution prononcée par au moins les deux tiers des membres présents à l'Assemblée Générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

Version modifiée (ajouts en italique) :

## **Article 15 : dissolution**

En cas de dissolution prononcée par au moins les deux tiers des membres présents à l'Assemblée Générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci, et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu *à une association de préférence de Haute-Marne à but non lucratif dont l'objet est la sauvegarde du patrimoine*, conformément à l'article 9 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

Après présentation de l'article des statuts à modifier, l'assemblée approuve cette modification à l'unanimité.

La séance est close à 11h30. Elle est suivie par une visite des restaurations et travaux de nettoyage réalisés à l'église et un remerciement de la part de l'association à tous les acteurs de ces réalisations.